



55^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire des Droits de l'homme sur le Belarus

Intervention du Luxembourg

20 mars 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Haut-Commissaire pour son rapport.

Après avoir fermé tout espace civique indépendant depuis 2020 les autorités du Belarus continuent de réprimer violemment leur propre population, pour l'intimider et l'empêcher d'exercer ses droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association et ceci avec une intensification du recours abusif et illégitime à une législation antiterroriste.

Les forces de sécurité ont continué de faire à cet effet un usage inutile et disproportionné de la force au Belarus – y incluses des violences sexuelles - en toute impunité et avec l'approbation et l'encouragement des plus hautes autorités.

Nous partageons également les inquiétudes du Haut-Commissaire face aux conditions abjectes, dont des traitements cruels, inhumains ou dégradants ou encore actes de torture, auxquels sont soumis les prisonniers détenus pour des raisons politiques.

Face aux preuves de plus en plus nombreuses de violations des droits humains systémiques et généralisées, le Luxembourg soutient résolument l'établissement d'un groupe d'experts indépendants sur la situation des droits de l'homme au Belarus, pour s'assurer de continuer le travail accompli par le présent mandat du Bureau du Haut-Commissaire dont nous saluons l'effort inlassable d'enquête et de documentation.

Nous continuerons aussi à soutenir activement les forces d'opposition démocratiques du Belarus à Genève et dans d'autres instances multilatérales, à Bruxelles, Strasbourg et Vienne.

Je vous remercie.

[1min30s – 230 mots]